Dans le vestibule avec Forensic Architecture

Michèle Thériault

Ces textes accompagnent
l'exposition

Dans le vestibule
avec Forensic Architecture

Deux enquêtes:

The Left-to-Die Boat
(Le bateau laissé à la dérive)

Nakba Day Killings
(Les morts du jour de la Nakba)

Commissaire
Michèle Thériault

19 juin –
11 août 2017

Galerie Leonard & Bina Ellen

Forensic Architecture est, depuis 2011, une agence de recherche, basée à Goldsmiths, Université de Londres, qui propose un programme avancé de recherche en architecture et en médiation pour le compte de procureurs internationaux, d'organisations protectrices des droits humains, ainsi que pour des groupes de justice politique et environnementale. L'équipe de travail collige et analyse des données et des preuves judiciaires – qu'elles soient issues de technologie traditionnelle ou nouvelle – provenant de sites dénonçant les violations des droits de la personne, dans le but de réaliser des descriptions graphiques et des études scientifiques probatoires pour permettre d'élaborer des plaidoyers. Forensic Architecture est aussi une discipline émergente développée à Goldsmiths, concernant la production et la présentation de preuves judiciaires reposant sur le domaine architectural – constructions ou environnements plus étendus – et leur représentation médiatique.

États de la cause

L'action de Forensic Architecture (FA) se situe à l'intersection entre les droits de la personne et le droit humanitaire international. L'agence utilise comme matériel primaire le grand nombre de données numériques produites dans des zones urbaines de conflits afin d'en tirer visuellement des analyses riches et méticuleusement approfondies dans des cas spécifiques de violation des droits humains. Cette action prend la forme d'enquêtes – dont deux sont présentées à l'exposition *Dans le vestibule avec Forensic Architecture* – qui mettent en évidence les nouvelles catégories de preuves utilisables dans la dénonciation légale des violations des droits de la personne. L'architecture est comprise ici comme un mode d'intervention et est définie, dans son sens élargi, par le directeur de FA, Eyal Weizman : « comme un champ de connaissance et comme un mode d'interprétation qui considère non seulement des constructions, mais tout un ensemble, en constant changement, de relations entre les gens et les choses, relations médiatisées par des espaces et des structures à travers de multiples échelles : du corps humain aux changements climatiques induits par l'homme [...] champ que nous sommes progressivement poussés à considérer tant comme une élaboration qu'une ruine[1] ». FA produit également des documents qui analysent sur un plan discursif les notions de vérité publique et l'agence a élaboré un lexique de termes clés

1. Eyal Weizman, « Introduction : Forensis », dans Forensic Architecture (dir.), *Forensis*, Berlin et Londres, Sternberg Press et Forensic Architecture, 2014, p. 13-14 [traduction libre] : « as a field of knowledge and as a mode of interpretation concerned not only with buildings but with an ever-changing set of relations between people and things, mediated by spaces and structures across multiple scales: from the human body to human induced climate change ... and one that we gradually come to realize is becoming both a construction and a ruin. »

liés à sa pratique de la science forensique. Ses projets sont librement accessibles sur son site Web, forensic-architecture.org. On y trouve de plus des compte rendus de séminaires et de conférences publiques, des articles et des ouvrages par et sur FA, ainsi que la liste des expositions dans lesquelles son travail a été présenté au fil des ans.

Ce n'est pas accidentellement que FA se qualifie comme une agence. Comme le terme l'implique, FA revendique son pouvoir d'agir et rien n'a été laissé au hasard afin que son action soit aussi efficace que possible : par des procédés prudents, méticuleux et systématiques qui visent à atteindre le plus haut niveau d'exactitude et de responsabilisation. Ce sont les mêmes caractéristiques qui définissent la mission et le travail des corps d'État de maintien de l'ordre et de surveillance comme le FBI aux États-Unis ou le SCRS au Canada. En effet, et bien que la pratique de FA soit transparente et sa recherche largement partagée par son site Web et lors de manifestations publiques, il demeure que certains éléments de ses enquêtes ne sont pas révélés en raison de leur nature sensible. Mais la similitude n'est que procédurale. FA se situe de l'autre côté du miroir sans tain de l'appareil d'État, et demeure opérationnelle en répondant à tout examen minutieux par un même regard intransigeant, rendu possible non pas par un budget de plusieurs millions de dollars et par le travail de milliers d'agents, mais en tirant du sens de l'utilisation généralisée des données sensibles des technologies de suivi ainsi que de tout autre matériel disponible. Sa pratique est politique « engagée à renverser le regard forensique, en proposant des façons de transformer la science forensique en pratique contre-hégémonique capable d'inverser la relation entre l'individu et l'État, ainsi que de défier et de résister à la violence d'État et des institutions et à la tyrannie de leur vérité[2] ». Le terme agence signifie également agir à

2. *Ibid.*, p. 11 [traduction libre] : « committed to the possibilities of reversing the forensic gaze, to ways of turning forensics into a counter-hegemonic practice able to invert the relation between individuals and states, to challenge and resist state and corporate violence and the tyranny of their truth. »

titre de représentant, intervenir pour le compte d'autrui ou fournir un service particulier. FA met ses ressources au service de ceux qui dénoncent et poursuivent les responsables de violations des droits humains ou des droits de la nature, donnant une présence non seulement aux victimes et à ceux ayant un statut précaire, contesté ou indéterminé, mais aussi aux régions du monde où le contrôle souverain est soit remis en question, non défini ou suspendu.

FA est une agence universitaire de recherche, de nature critique, établie au Centre for Research Architecture (Centre de recherche en architecture) à Goldsmiths College (Université de Londres). Contrairement à l'expertise typique des scientifiques et des pathologistes de la science forensique conventionnelle des méthodes policières, l'équipe de FA est un regroupement hétérogène composé d'architectes, de théoriciens, d'artistes, de concepteurs, d'activistes et de scientifiques qui sont, pour la plupart, diplômés ou étudiants du Centre ou encore, sont des experts internationaux. Rejetant la neutralité discutable de la figure du scientifique, les chercheurs de FA prennent position : leur programme de recherche est établi selon leurs intérêts politiques et les cas sont développés par un travail collectif. Le champ de leurs enquêtes est large et couvre, par exemple, les résultats contestés de l'enquête sur le meurtre d'un employé à la réception d'un café à Cassel ; la violence commise au Guatemala entre 1978 et 1984, tant contre l'environnement naturel que contre les lieux construits ; l'aménagement des espaces et les conditions de détention à la prison de Saydnaya en Syrie. Les chercheurs de FA utilisent une large gamme de preuves, parfois aisément disponibles, parfois fragmentaires, dissimulées, camouflées ou mal interprétées, d'images satellites, de données de technologies de télédétection, de photographies, d'enregistrements de vidéosurveillance, de vidéos d'amateurs, des chaînes de télévision, de rapports de police et aussi de témoignages sur le terrain. Ces éléments de preuves sont analysés (ou ré-analysés) visuellement et graphiquement, produisant des modèles spatiotemporels aussi bien qu'auditifs

soutenus par un commentaire écrit. La spécificité du travail de FA réside dans sa manière d'élaborer les cas en gardant en tête la défense des revendications politiques tout en utilisant simultanément ce même corpus de connaissances pour critiquer le domaine forensique lui-même – la tension d'une relation toujours renégociée entre la preuve, le témoignage, les faits, la vérité publique, l'appareil d'État, la loi et ce qui constitue l'humain. Cette critique prend forme et est entretenue lorsqu'elle se connecte avec des forums (le *forensis* romain), « la rencontre de collectifs politiques[3] » – où non seulement la preuve et les revendications des analyses sont débattues, vérifiées et ajustées, mais où le sont également les positions intellectuelles et politiques.

FA est une pratique qui façonne un savoir. L'interrogation, la critique et la problématisation de ses approches, stratégies et discours, appuyées par sa compilation d'un lexique nuancé de termes et par l'impressionnante littérature érudite produite tant sur que par FA, ont créé une sorte de modèle épistémologique qui fonctionne comme une arène dynamique pour réfléchir à la question des droits de la personne. FA a fait de l'esthétique un élément essentiel de la formulation, de la dissémination et de la réception de son travail. Elle est comprise comme étant la nature sensorielle de la matière elle-même (comment, par exemple, une construction enregistre et communique des dégâts structurels, comment les os peuvent parler, comment le sol témoigne de la destruction), mais de manière plus généralisée, elle « désigne les techniques et les technologies par lesquelles les choses sont interprétées, présentées et transformées dans le forum » et « par lesquelles la matière devient un agent politique[4] ». C'est précisément cette approche esthétique que FA est invité à exposer dans

3. *Ibid.*, p. 9 [traduction libre] : « gathering of political collectives. »

4. *Ibid.*, p.15 [traduction libre] : « designates the techniques and technologies by which things are interpreted, presented and mediated in the forum [and] by which matter becomes a political agent. »

un contexte d'art contemporain et selon Weizman, c'est ce qui distingue leur travail, attentif aux droits humains, des œuvres qui se concentrent sur la représentation ou sur l'illustration (de façons pourtant parfois fort complexes) de la situation critique des victimes de violations des droits de la personne.

Sous-jacent au projet de FA est une constante exploration et une mise à l'épreuve de la signification, de la construction et de l'établissement des frontières de la vérité et de la justice par rapport à leurs définitions et à leurs pratiques publiques, étatiques et légales dans le contexte d'une culture des droits de la personne – l'humanitarisme – termes devenus des fossés absolus depuis le 11 septembre : d'une part, diabolisation absolue et d'autre part, valorisation absolue de la vie. Ces termes se retrouvent eux-mêmes incorporés et récupérés par une politique guidée par les impératifs économiques et financiers, tant par les démocraties libérales que par les régimes autocratiques et non étatiques, résultant en une culture des droits de la personne qui peut produire d'autres formes de violence et des jeux de pouvoir dont les bénéficiaires ne sont pas nécessairement les victimes[5]. La vérité apparaît comme une proposition fragile, révélée par une étude soignée et discriminatrice de la matière, que Weizman qualifie comme « de faibles signaux, souvent aux limites de la visibilité [et de l'audibilité], résistant à un flot de messages perturbateurs, de récits dominants, de bruits fabriqués et d'incitations au démenti[6]. » Pour

5. Sur ce sujet, voir : Eyal Weizman, *The Least of All Possible Evils : Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, Londres, Verso, 2011 et Robert Meister *After Evil : A Politics of Human Rights*, New York, Columbia University Press, 2011. La littérature est abondante sur le sujet de l'instrumentalisation des droits de la personne et sur les relations complexes et imbriquées entre les ONG, les gouvernements et les forces militaires. Voir Michel Feher, Gaëlle Krikorian et Yates McKee (dir.) *Nongovernmental Politics*, New York, Zone Books, 2007.

6. Weizman, « Introduction : Forensis », *op. cit.*, p. 29 [traduction libre] : « weak signals, often at the threshold of visibility [and of audibility], pushing against the flood of obfuscating messages, of dominant narratives, fabricated noise and attempts at denial. »

FA la vérité est constamment négociée avec des occurrences d'absence qui peuvent être soit le résultat d'obstruction par les instances dominantes de pouvoir ou soit générée par les limitations des preuves avec les lacunes qui y sont impliquées. Dans le cas du projet *Nakba Day Killings (Les morts du jour de la Nakba)*, bien que l'analyse du type d'arme utilisée et l'analyse du son produit par le tir attestent clairement l'utilisation de balles réelles plutôt que de balles de caoutchouc, prouvant ainsi le meurtre délibéré de deux garçons palestiniens par la police des frontières, il n'est toujours pas possible d'identifier avec certitude le meurtrier d'un des adolescents. De plus, des charges judiciaires pour le meurtre du deuxième adolescent n'ont toujours pas été déposées par l'armée israélienne. Dans le cas de *The Left-to-Die Boat (Le bateau laissé à la dérive)*, tout le travail laborieux d'analyse minutieuse et de coordination de données d'imagerie satellitaire optique, de signaux de bateaux et de témoignages obtenus sur des navires s'étant approchés du bateau à la dérive et en détresse – qui ne l'ont pas moins abandonné – n'ont pas mené à une identification claire et indiscutable des parties responsables impliquées. De plus, les procédures judiciaires déposées dans plusieurs pays qui ont des responsabilités de sauvetage et de surveillance en Méditerranée, n'ont pas encore abouti (dans les deux cas, d'autres facteurs sont bien sûr impliqués). Pour les deux enquêtes en question, des résultats demeurent possibles dans le domaine de la justice, mais leur dimension lacunaire maintient les enquêtes ouvertes, et la quête de vérité devient : « un projet commun en constante construction[7] », caractérisé par des tentatives renouvelées de la rendre visible, claire et efficace. Dans ce que chaque enquête fait apparaître, dans ce qui échappe et résiste à la visibilité et dans le tissage politique complexe dans lequel tout cela se joue, il y a une relation à la potentialité de la vérité – à la latence de son agencéité – mais

7. *Ibid.*, p. 29 [traduction libre] : « a common project under continuous construction ».

sa réalité demeure néanmoins attaquable et révocable dans les forums dans lesquels elle évolue.

Le travail de FA a été présenté dans le cadre de nombreuses expositions contemporaines. Parfois, ce sont ses collaborateurs artistes (notamment, Weizman, Schuppli et Abu Hamdan) qui ont réalisé des projets individuels pour des expositions adressant les questions de preuves, de droits de la personne et d'enjeux forensiques. Mais plus récemment, c'est le travail d'enquête de FA, réalisé collectivement, qui est présenté. Ce n'est pas chose inhabituelle, ni même récente que de mettre en espace le documentaire lors d'expositions, cette pratique a une longue histoire, particulièrement en ce qui concerne la photographie dont le statut comme forme d'art ainsi que les revendications esthétiques ont été le sujet de nombreux débats[8]. Une manifestation particulièrement marquée des dissensions sur le sujet s'est produite durant *documenta 11*, en 2002[9]. Conçue et organisée par Okwui Enwezor et une équipe de commissaires, *documenta 11* a été vue par plusieurs critiques d'art comme étant excessivement engagée dans la réalité sociale par la présence du documentaire. Enwezor a répondu à ces déclarations réductrices dans un article qui se penche sur la signification du terme documentaire et sur ses relations troubles à l'égard de la représentation du monde réel, du moralisme, de la vérité et de l'opposition entre le poétique et le politique, entre l'esthétique et l'éthique. Rejetant la notion de documentaire qui ne serait que fonctionnaliste, et l'envers d'une vérité interne plus profonde de l'art, Enwezor propose le

8. Voir Olivier Lugon, « Documentary: Authority and Ambiguity », dans Maria Lind et Hito Steyerl (dir.), *The Green Room: Reconsidering the Documentary and Contemporary Art #1*, Annandale-on-Hudson et Berlin, Centre for Curatorial Studies, Bard College et Sternberg Press, 2008, p. 28-37; *Le style documentaire : D'August Sander à Walker Evans. 1920-1945*, Paris, Macula, 2011 [2001].

9. Okwui Enwezor, « Documentary/Vérité : Bio-Politic, Human Rights and the Figure of Truth in Contemporary Art », dans Maria Lind et Hito Steyerl (dir.), *The Green Room : Reconsidering the Documentary and Contemporary Art #1*, *op. cit.*, p. 63-102.

documentaire comme un concept de vérité qui ambitionne un rapport plus près de la vraie vie, revendiquant le réalisme, le naturalisme, l'authenticité et la vraisemblance. À *documenta*, le biopolitique a été présenté dans le champ vérité/documentaire dans lequel les paramètres conditionnels de la vérité compris comme un processus de clarification et d'exploration du vrai, sont confrontés à la propension forensique d'enregistrement de faits bruts (le mode documentaire). Dans ce type de rencontre, le regardeur peut non seulement toucher à quelque chose qui est un fait dans le monde réel, mais il est aussi amené à saisir la grande complexité de sa condition sociale[10].

Les stratégies et les pratiques de FA enregistrent en effet des faits et les cadrent avec la plus grande précision par l'analyse à laquelle ils les soumettent, mais ils sont tout, sauf « bruts », en raison de leur imbrication dans le domaine politique duquel ils proviennent et de la difficulté à les faire émerger. La nature fragile de leur statut et leur caractère conditionnel font état de la relation ambigüe qui existe entre les faits et la vérité. Cette difficulté conduit le regardeur des enquêtes de FA vers une arène plus large, celle des relations sociales et politiques du pouvoir, un champ fortement instable. De surcroît, l'affect joue un rôle important dans leur construction particulière du documentaire, car comme Weizman le souligne, le désir de transformer le cours des choses est au cœur de leur projet et cette dynamique de changement est non seulement le résultat de l'exploitation de la sensibilité matérielle, mais exprime une sensibilité à la matérialité de la politique et à la capacité de ressentir la douleur[11].

Il n'est pas étonnant que FA trouve une plate-forme pour la diffusion de son travail dans un contexte d'exposition d'art actuel. À tout le moins, dans des lieux comme la Galerie Ellen qui mettent la recherche et le questionnement au centre névralgique de leur démarche. En fait, ce sont des contextes

10. *Ibid.*, p. 97.

11. Weizman, "Introduction : Forensis", p. 30.

qui sont particulièrement sensibles à l'idée d'aborder de nouvelles formes et de nouveaux modes de visualité, ainsi que leur relation à la textualité, à la redéfinition de la matérialité et aux processus qui s'impliquent dans une pratique comme celle de FA. En outre, une approche critique de la mise en exposition interroge les rapports entre la pratique, la présentation, le discours et la spatialité et comment ils se constituent dans les conditions actuelles du monde contemporain. FA représente une pratique nouvelle et incisive qui est, en elle-même, un forum pour les institutions d'art qui posent la question des limites de l'esthétique, du documentaire et de l'intention, et qui permet de débattre du rôle politique de l'art.

Toutes les enquêtes de FA auraient pu être présentées à cette exposition. Nous avons choisi l'enquête *The Left-to-Die Boat* (*Le bateau laissé à la dérive*), pour les questions accablantes qu'elle pose sur le phénomène de migration qui interpelle le monde aujourd'hui et aussi parce qu'elle interroge profondément les définitions de citoyenneté, de structure de l'État, de souveraineté, en somme, de l'humain. De plus, le projet *The Left-to-Die Boat* (*Le bateau laissé à la dérive*) reformule radicalement les étendues maritimes et les énormes plans d'eau comme des zones politiques significatives qui peuvent refuser toute traçabilité à la perte de vie, soulevant ainsi des questions de valeur éthique. Pour ce qui est de *Nakba Day Killings* (*Les morts du jour de la Nakba*), meurtre opportun de deux jeunes adolescents, le projet souligne comment les éléments limités de preuve peuvent être reconsidérés et recadrés par l'utilisation de technologies nuancées d'analyse du son, et comment ils peuvent faire surgir un discours entièrement différent duquel la vérité vient brouiller l'apparente transparence de l'événement original.

Puisque l'étendue complète des enquêtes de FA est disponible sur leur site Web, une présentation en exposition leur

confère une « mise en vue » accentuée, comme c'est le cas ici. La vidéo récapitulative est isolée sur un écran plat alors que l'analyse complète est accessible sur des stations informatiques. De cette façon, le regardeur bénéficie d'une distance qui lui donne la possibilité d'examiner leur pratique avec le même type de regard investigateur qui est celui des enquêteurs de FA dans les paramètres d'une spatialité distincte.

Enquêtes

Left-to-Die Boat, 2012
(Le bateau laissé à la dérive)

Équipe de recherche:
Charles Heller et Lorenzo Pezzani
en collaboration avec SITU Research

The Forensic Oceanography project (Le projet Océanographie forensique) a été lancé à l'été 2011 pour soutenir une coalition d'ONG cherchant à désigner qui doit être tenu responsable pour la mort de migrants en Méditerranée centrale alors que cette région était étroitement contrôlée par la coalition menée par l'OTAN intervenant en Libye. Leur principale cible d'étude se concentre sur le cas que l'on connaît maintenant sous l'appellation *Left-to-die boat* (*Bateau laissé à la dérive*), dans lequel soixante-trois migrants ont perdu la vie alors que leur bateau a dérivé pendant quatorze jours dans la zone de surveillance maritime de l'OTAN.

En allant à contre-courant dans notre utilisation des technologies de surveillance, nous avons pu reconstruire avec précision le déroulement des événements et démontrer comment les différents acteurs actifs en Méditerranée centrale ont utilisé des juridictions complexes et se superposant, dans le but d'éluder la responsabilité qui était la leur de sauver ces gens en détresse. Le rapport que nous avons produit a servi de base pour un certain nombre de pétitions légales déposées contre des États membres de l'OTAN.

L'application ultime du projet *Left-to-die boat* se concrétise en une suite de procédures judiciaires menées par une coalition d'ONG portant sur la non-assistance aux personnes en détresse en mer. Ces cas ont été déposés en France, en Italie, en Belgique et en Espagne, alors que des requêtes en Droit à l'information ont été soumises au Canada, aux États-Unis et au

The Left-to-Die Boat, 2012
(Le bateau laissé à la dérive)

Équipe de recherche:
Charles Heller et Lorenzo Pezzani
en collaboration avec SITU Research

The Forensic Oceanography project (Le projet Océanographie forensique) a été lancé à l'été 2011 pour soutenir une coalition d'ONG cherchant à désigner qui doit être tenu responsable pour la mort de migrants en Méditerranée centrale alors que cette région était étroitement contrôlée par la coalition menée par l'OTAN intervenant en Libye. Leur principale cible d'étude se concentre sur le cas que l'on connaît maintenant sous l'appellation *Left-to-die boat* (*Bateau laissé à la dérive*), dans lequel soixante-trois migrants ont perdu la vie alors que leur bateau a dérivé pendant quatorze jours dans la zone de surveillance maritime de l'OTAN.

En allant à contre-courant dans notre utilisation des technologies de surveillance, nous avons pu reconstruire avec précision le déroulement des événements et démontrer comment les différents acteurs actifs en Méditerranée centrale ont utilisé des juridictions complexes et se superposant, dans le but d'éluder la responsabilité qui était la leur de sauver ces gens en détresse. Le rapport que nous avons produit a servi de base pour un certain nombre de pétitions légales déposées contre des États membres de l'OTAN.

L'application ultime du projet *Left-to-die boat* se concrétise en une suite de procédures judiciaires menées par une coalition d'ONG portant sur la non-assistance aux personnes en détresse en mer. Ces cas ont été déposés en France, en Italie, en Belgique et en Espagne, alors que des requêtes en Droit à l'information ont été soumises au Canada, aux États-Unis et au

Royaume-Uni. Ces initiatives, ainsi qu'une enquête menée par le Conseil de l'Europe et par plusieurs journalistes, ont forcé certains états et des militaires impliqués à rendre accessibles de nouvelles données sur les événements. La reconstruction des faits dont fait état le rapport de The Forensic Oceanography n'a jamais été contestée par ces nouvelles données; cependant, les informations fournies sont demeurées vagues et incomplètes et ne nous ont pas encore permis de déterminer à qui revient la responsabilité légale de la mort de soixante-trois personnes à bord du bateau *Left-to-die*.

Charles Heller (enquêteur principal) est chercheur au Centre for Research Architecture à Goldsmiths, Université de Londres. Depuis quelques années il a concentré son travail sur les politiques de migration sur le territoire de la Méditerranée et les stratégies de documentation et de contestation de la disparition des migrants en mer.

Lorenzo Pezzani (enquêteur principal) est architecte et chercheur. Il est conférencier à Goldsmiths où il dirige le programme de maitrise en Architecture forensique.

SITU Research – fait partie de SITU Studio – pratique un design interdisciplinaire de visualisation et d'analyse spatiales. L'application directe de son travail est une valeur fondamentale chez SITU Research – l'atelier cherche à relever des défis associés aux considérations spatiales contemporaines urgentes – qu'elles soient de nature sociale, scientifique ou artistique.

Nakba Day Killings, 2014
(Les morts du jour de la Nakba)

Équipe de recherche:
Eyal Weizman, Nick Axel,
Steffen Kraemer,
Lawrence Abu Hamdan,
Jacob Burns en collaboration
avec Défense des Enfants
International Palestine (DEIP)

Chaque année le 15 mai, des commémorations et des manifestations de résistance ont lieu partout en Palestine rappelant la catastrophe – *Nakba* en arabe – de 1948, moment où les Palestiniens ont été brutalement exilés de leur terre qui, par la suite, est devenue Israël. En 2014, le jour de la Nakba, une protestation a culminé en de violents heurts avec les forces de sécurité israéliennes à l'extérieur de la prison d'Ofer dans la ville de Beitunia, à côté de Ramallah. Deux adolescents, Nadeem Nawara, 17 ans et Mohammad Mahmoud Odeh Abu Daher, 16 ans, ont été tués par balles, et les images des événements ont été captées par des équipes de tournage de télévision et des caméras de surveillance. Les vidéos ont montré que les deux adolescents palestiniens ont été abattus alors qu'ils marchaient non armés et ne constituant aucune menace. Une vidéo, captée par CNN, a saisi l'image de deux membres différents des forces de sécurité israéliennes déchargeant leurs armes sur les protestataires; elle fait ensuite un panoramique et on peut voir le corps de Nawara étant porté vers une ambulance. Malgré cette preuve filmée, les forces de sécurité israéliennes nient avoir commis ce massacre.

Le mouvement Défense des Enfants International (DEI) Palestine, agissant au nom des parents des adolescents, a

mandaté Forensic Architecture pour examiner tout le matériel disponible en rapport à ces deux meurtres et pour produire un dossier de preuves pouvant être utilisées afin de tenir responsables les auteurs de ces crimes. Le rapport permet d'établir des preuves irréfutables afin d'identifier qui a tiré et tué les deux adolescents et permet aussi de démontrer si l'acte était intentionnel ou non. Nous avons identifié le policier aux frontières qui a tué Nawara et avons prouvé hors de tout doute raisonnable que son action était intentionnelle.

Nawara a été tué à balles réelles alors que pourtant, le policier utilisait un dispositif fait pour tirer des balles d'acier enrobées de caoutchouc. L'analyse démontre que le policier aux frontières a sciemment tiré à balles réelles et qu'il a essayé de dissimuler cette action. Par les technologies audio d'avant-garde de la science d'analyse forensique, nous avons pu établir qu'un même processus a été employé pour tuer Abu Daher. Puisque nous ne disposons pas de matériel suffisant pour déterminer l'identité du policier qui a tiré sur Abu Daher, nous croyons que celui-ci a été tué par le même policier ou par un de ses collègues opérant de la même manière.

Le 23 novembre 2014, l'armée israélienne a inculpé le policier aux frontières, arrêté plus tôt ce même mois, pour l'homicide de Nadeem Nawara. C'est un fait extrêmement rare que des charges judiciaires soient portées contre des membres du personnel de sécurité d'Israël. Ceci a été rendu possible par l'existence des vidéos. Mais pourtant, malgré le fait que des caméras captaient la scène au moment de sa mort, aucune responsabilité n'a été admise pour le meurtre d'Abu Daher ce même jour. Nous reposant sur nos découvertes, nous soutenons la réclamation de Siam Nawara (le père de Nadeem) voulant que le policier aux frontières soit inculpé de meurtre et que les campagnes publiques israéliennes demandant de le disculper soient réfutées. Nous demandons aussi que des charges soient portées pour le meurtre d'Abu Daher.

Eyal Weizman (enquêteur principal) est un architecte, professeur en cultures spatiales et visuelles et directeur du Centre for Research Architecture (Centre de recherche en architecture) à Goldsmiths, Université de Londres.

Nick Axel (recherche et coordination) est architecte, auteur et diplômé du Centre for Research Architecture. Il est actuellement résident et consultant environnemental DAAR (Decolonizing Architecture Art Residency).

Steffen Kraemer (composition vidéo et montage) est cinéaste et assistant de recherche en études médiatiques. Il a complété une maitrise au Centre for Research Architecture à Goldsmiths.

Lawrence Abu Hamdan (analyse audio) est un artiste et un chercheur travaillant à Londres. Il est actuellement doctorant en recherche architecturale à Goldsmiths.

Jacob Burns (recherche) est un chercheur auprès du Centre for Forensic Architecture, Goldsmiths.

Défense des Enfants International Palestine (DEIP) a pour mission d'assurer un avenir juste et viable aux enfants palestiniens en Territoires palestiniens occupés.

Concepts clés

Forensis

À l'origine, l'adjectif latin *forensis* a signifié « se rapportant au forum ». Le forum était un endroit animé : cette place était, entre autres, un lieu de marché, un lieu de rencontre, l'endroit où la cour de justice se tenait. Dans un certain nombre de ses discours, Cicéron a utilisé l'adjectif *forensis* et même si le plus souvent le terme était utilisé dans son sens le plus large, soit celui de l'art du forum, il apparaît qu'à certaines occasions, il l'a utilisé dans son sens plus spécifique, le sens juridique. Au Moyen Âge le traducteur flamand Willem van Moerbeke a utilisé le terme *forensis* pour traduire l'adjectif grec *dikanikos* qui apparaît dans *La Rhétorique* d'Aristote et qui a un sens littéralement juridique. C'était, sans équivoque, une utilisation légale du terme *forensis*, mais limitée toutefois à la question des plaidoyers des avocats. Ce n'est qu'au dix-septième siècle que la langue anglaise a absorbé le terme latin, mais cette fois, sous la forme *forensic*. Le sens original du terme, relatif au forum ou à la cour, est maintenu durant le début du dix-neuvième siècle, lorsque Carlyle parle « de l'éloquence forensique ». Ce n'est qu'au milieu du dix-neuvième siècle, période de grand développement scientifique, que le terme *forensic* a commencé à être utilisé pour désigner une enquête légale scientifique. Le premier cas de cette utilisation moderne du terme *forensic* se retrouve dans *H. J. Stephen's New Commentaries on the Laws of England* (*Les nouveaux commentaires de H. J. Stephen sur les Lois d'Angleterre*), publié en quatre volumes en 1844. Dès le début de l'introduction il expose ceci : « To gentlemen of the faculty of physic the study of the law is attended with some importance, not only to complete their character for general and extensive knowledge, a character which their profession has always remarkably deserved, but also to enable them to give more satisfactory evidence in a variety of cases in which they are liable to be examined as witnesses. » (« Pour ces messieurs de la faculté de médecine, l'étude de la loi est importante, non seulement pour compléter leur formation par une connaissance générale et étendue – un trait de caractère que leur profession a toujours remarquablement mérité – mais également pour leur permettre de donner des preuves plus convaincantes dans de nombreux cas dans lesquels ils sont susceptibles d'être questionnés à titre de témoins ».)

Esthétique forensique

La science forensique a généré un changement dans la capacité communicative et l'agencéité des choses [1]. Cette approche matérielle se perçoit de manière déterminante par le rôle omniprésent joué par les technologies dans les nouvelles façons contemporaines d'observer et de savoir. De nos jours, les décisions légales et politiques reposent souvent sur la capacité technologique de lire et de présenter des échantillons d'ADN, des numérisations 3-D, sur la nanotechnologie, la vision augmentée de microscopes électromagnétiques et la surveillance satellite, technologie qui s'étend de la topographie du fond de la mer jusqu'aux restes de bâtiments détruits ou bombardés. Ce n'est pas que de la science, c'est toute une rhétorique portant des implications géopolitiques, socio-économiques, environnementales, scientifiques et culturelles considérables. Ainsi, l'esthétique forensique porte sur l'apparence des choses dans le forum – les gestes, les techniques, les technologies de preuve; les méthodes de théâtralité, de narration, de dramatisation; les retouches d'images et les technologies de projection; la construction ou la destruction de réputations, de crédibilités, de compétences.

1. Il est à noter que la langue française utilise de plus en plus le terme *forensique* dans son sens anglo-américain, mais l'on voit aussi, portant le même sens, le terme *criminalistique*.

Contre-forensiques

[1] Un terme technique en criminologie faisant référence aux efforts déployés à l'avance pour contrecarrer ou empêcher l'enquête criminalistique (forensique) d'objets physiques ou numériques, incluant tant les documents et les photographies que les corps, le sol, les armes ou leurs résidus, les bâtiments, etc. Système d'opérations souvent sophistiquées, relevant du précepte « ne laisser aucune trace », les pratiques contre-forensiques cherchent activement à empêcher la possibilité de recueillir des traces et/ou à les effacer ou les détruire avant qu'elles ne puissent être récupérées comme preuves.
[2] Un terme inventé par le photographe et auteur Allan Sekula pour décrire le déploiement de techniques criminalistiques – tirées des méthodes policières – par des enquêteurs sur le respect des droits humains et leurs collaborateurs (incluant des anthropologues, des photographes et des psychothérapeutes) qui cherchent à défier les régimes oppresseurs ou à répondre aux conséquences de leurs actions. Sekula écrit, référant principalement au travail de Clyde Snow et de Susan Meiselas au Kurdistan après la première Guerre du Golfe : « Counter forensics, the exhumation and identification of the anonymised ('disappeared') bodies of the oppressor state's victims, becomes the key to a process of political resistance and mourning ». (« La science contre-forensique, l'exhumation et l'identification de corps devenus anonymes ('disparus'), les corps des victimes d'états oppresseurs, deviennent des éléments essentiels dans le processus de résistance politique et de deuil ».)

Champs de causalité

Le champ de causalité réfère à la division champ / forum à Forensic Architecture. Le champ, tel qu'entendu ici, n'est pas un objet distinct et autonome, ni un arrière-plan neutre sur ou contre lequel se déroule l'action humaine, mais un dense réseau de relations latérales, d'associations et d'enchaînements d'actions qui interviennent aux différents échelons et dans la matérialité de grands environnements, d'individus et d'actions collectives. Il excède toute carte qui chercherait à l'encadrer car en dehors de ce cadre, toujours plus de connexions et de relations sont à faire. Les champs de causalité remettent en question les épistémologies contemporaines car ils exigent un changement au niveau des modèles explicatifs et des structures des liens de causalité. Dans une telle perspective, l'analyse de conflits armés ne peut plus se conformer au modèle de droit pénal qui cherche à tracer une ligne de causalité directe entre les deux figures extrêmes que sont la victime et l'auteur du crime. L'établissement des champs de causalité nécessite l'examen de champs de force et d'écosystèmes qui ne sont plus linéaires, mais diffusés et fonctionnant simultanément, impliquant de multiples agents et des boucles de rétroaction. Là où la causalité linéaire se concentre sur la séquentialité des événements temporels, le champ de causalité implique l'agencement des causes en un ensemble de relations spatiales agissant les unes sur les autres.

Design : Karine Cossette

© Forensic Architecture, Goldsmiths, University of London.
Michèle Thériault, Galerie Leonard & Bina Ellen, Université Concordia (p. 5-14), 2017

Traduction vers le français: Ginette Jubinville
© Ginette Jubinville, Galerie Leonard & Bina Ellen.

ISBN 978 2 924316 04 7

Appui : Conseil des arts du Canada

Forensic Architecture reçoit le soutien du Conseil européen de la recherche, de la OAK Foundation, de la Potter Foundation et du fonds Sigrid Rausing.

forensic-architecture.org

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Remerciements:
Sarah Nankivell à l'agence Forensic Architecture et l'équipe de la galerie, Nathalie Blais, Katrie Chagnon, Hugues Dugas, Jean-Louis René, Robin Simpson et Yasmine Tremblay.

GALERIE LEONARD & BINA ELLEN
UNIVERSITÉ CONCORDIA

1400, boul. De Maisonneuve Ouest, LB-165
Montréal (Québec) H3G 1M8, Canada
ellen.artgallery@concordia.ca
ellengallery.concordia.ca

UNIVERSITÉ Concordia UNIVERSITY

Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts